

135. Quel est le mode de calcul?

1) Afin de répartir les sièges entre les différentes listes constituées des membres du Conseil municipal ou du conseil communautaire, il faut d'abord déterminer le quotient électoral. Il s'obtient en divisant le total des suffrages exprimés par le nombre de sièges à pourvoir. Chaque liste obtiendra autant de sièges que son score contiendra de fois ce quotient électoral.

2) Si l'application du quotient électoral ne permet pas de distribuer tous les sièges, pour attribuer les sièges restants, on applique la « méthode du plus fort reste », qui consiste à soustraire du nombre de voix de chaque liste le total des quotients électoraux qu'elle peut contenir, à comparer ensuite les voix restantes. Ainsi, les sièges non pourvus sont attribués à chaque liste selon l'ordre décroissant des suffrages inemployés après la 1ère répartition.

2 exemples in fine:

Exemple 1 :

Commune de 970 habitants ou intercommunalité dont la commune la plus peuplée compte 970 habitants

Liste A: 7 voix

Liste B: 5 voix

Liste C: 3 voix

Total des suffrages exprimés : 15 (conseillers municipaux / communautaires)

Total des sièges à pourvoir : 3

1) Quotient électoral : $15 / 3 = 5$

Les différentes listes obtiennent :

Liste A : $7 / 5 = 1,4$: 1 siège

Liste B : $5 / 5 = 1$: 1 siège

Liste C : $3 / 5 = 0,6$: 0 siège

2 sièges seulement viennent d'être attribués, il en reste 1.

La liste ayant le plus fort reste recevra le siège restant.

2) Répartition du siège restant au plus fort reste :

Pour calculer le plus fort reste, on soustrait du nombre de voix de chaque liste le total des quotients électoraux qu'elle peut contenir, puis on compare les voix restantes, d'où :

Liste A : $7 - (1 \times 5) = 2$

Liste B : $5 - (1 \times 5) = 0$

Liste C : $3 - (0 \times 5) = 3$

La liste C obtient le siège restant.

Résultat définitif :

Liste A: 1 siège

Liste B: 1 siège

Liste C: 1 siège

Exemple 2 :

Commune de 12.000 habitants ou intercommunalité dont la commune la plus peuplée compte 12.000 habitants

Liste A: 14 voix

Liste B: 11 voix

Liste C: 8 voix

Total des suffrages exprimés : 33 (conseillers municipaux / communautaires)

Total des sièges à pourvoir : 5

1) Quotient électoral : $33 / 5 = 6,6$ (chiffre non arrondi)

Les différentes listes obtiennent :

Liste A: $14 / 6,6 = 2,12$: 2 sièges

Liste B: $11 / 6,6 = 1,66$: 1 siège

Liste C: $8 / 6,6 = 1,21$: 1 siège

4 sièges seulement viennent d'être attribués, il en reste 1.

La liste ayant le plus fort reste recevra le siège restant.

2) Répartition du siège restant au plus fort reste :

Pour calculer le plus fort reste, on soustrait du nombre de voix de chaque liste le total des quotients électoraux qu'elle peut contenir, puis on compare les voix restantes, d'où :

Liste A : $14 - (2 \times 6,6) = 0,8$

Liste B : $11 - (1 \times 6,6) = 4,4$

Liste C : $8 - (1 \times 6,6) = 1,4$

La liste B obtient le plus fort reste et le siège restant lui est attribué.

Résultat définitif :

Liste A: 2 sièges

Liste B: 2 sièges

Liste C: 1 siège

L'opération est à renouveler autant de fois qu'il y a autant de sièges restants à pouvoir.